

COMMUNE DE
4450 JUPRELLE

Séance du 7 décembre 2022 à 19h45

Présents : Mademoiselle Christine SERVAES, Bourgmestre;
Monsieur Jonathan GREVESSE, Monsieur Christophe COLARD,
Mademoiselle Anne GHAYE, Monsieur Guido PROESMANS, Échevins;
Monsieur Joseph PÂQUE, Président du CPAS;
Monsieur Emmanuel LIBERT, Monsieur Lucien LUNSKENS,
Madame Chantal MERCENIER, Madame Lauriane SERONVALLE,
Monsieur Fabrice REYNDERS, Monsieur Maurice REMI, Monsieur Frédéric YANS,
Madame Geneviève THYS, Madame Catherine JUPRELLE,
Madame Isabelle LAZZARI-GHYSEN, Monsieur Michel DELOOZ,
Madame Linda GETTINO, Madame Stéphanie VROONEN, Conseillers;
Monsieur Fabian LABRO, Directeur général;

Excusés : Madame Angèle NYSSSEN, Conseillère;

Absents : Monsieur Frédéric DARCIS, Conseiller;

1. Communications

2. RESA - Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2022 - Décision

Le CONSEIL ;

Vu la correspondance en date du 18 novembre 2022 par laquelle le Conseil d'Administration de la SA RESA nous informe qu'une Assemblée Générale aura lieu à 17h30 le 21 décembre 2022 au siège social, rue Sainte Marie à Liège.

Attendu que l'ordre du jour a été fixé comme suit :

1. Elections statutaires : nomination définitive d'un Administrateur représentant les Communes actionnaires ;
2. Adoption du plan stratégique 2023-2025 ;
3. Prise de participation de plus de 10% dans le capital d'une société active dans la transition énergétique ;
4. Pouvoirs.

Attendu que dans la correspondance précédemment évoquée, le Conseil d'Administration de la SA RESA souhaite connaître la position adoptée par le Conseil communal sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour pour le 20 décembre 2022 à 12 heures au plus tard;

Par ces motifs ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

En séance publique ;

A l'unanimité,

Décide

Article 1 : de marquer son accord sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SA RESA du 21 décembre 2022 ;

Article 2: de renvoyer la délibération du Conseil au demandeur pour le 20 décembre 2022 à 12h au plus tard.

3. Finances communales - Rapport « article L1122-23 » du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Budget de l'exercice 2023 – Prise d'acte

Vu l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Le Collège communal, présente au Conseil communal, le rapport accompagnant le budget de l'exercice 2023

Note sur la politique générale et financière de la commune.

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET DE 2023

Résultats présumés au 31/12/2023

Service ordinaire : 1.309.751,16 €

Service extraordinaire : 0,00 €

Les dépenses extraordinaires de l'exercice s'élèvent à 2.382.383,02 € et sont couvertes comme suit :

- Emprunts communaux : 1.141.255,58 €
- Subsidés : 957.189,30 €
- Transfert de l'ordinaire : 283.938,14 €

- *Le détail est repris au tableau des voies et moyens en page 3*

Les dépenses ordinaires

Comparée aux budgets initiaux de 2019 à 2023, la ventilation des dépenses ordinaires par nature économique a évolué comme suit

	2019	2020	2021	2022	2023
• Personnel	41,86 %	42,06 %	41,83 %	42,06 %	40,81 %
• Fonctionnement	17,33 %	18,80 %	20,97 %	22,37 %	17,93 %
• Transfert	32,01 %	31,13 %	29,55 %	27,89 %	26,72 %
• Dette	8,80 %	8,01 %	7,35 %	7,67 %	9,10 %

Prélèvement

2,06%

LES PRINCIPALES RECETTES ORDINAIRES

Fonds des communes	1.895.731,31 €
Compensation précompte immobilier (main morte)	284.855,00 €
Compensation I.P.P.	44.852,32 €
Additionnels I.P.P.	4.145.182,24 €
Additionnels précompte immob.	2.118.330,69 €
Additionnels taxe automobiles	160.059,17 €
Dividendes gaz	6.527,78 €
Dividendes électricité	48.739,95 €
Occupation domaine public gaz	22.610,16 €
Occupation domaine public	94.502,09 €

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides	Total des voies et moyens	Recettes - Dépenses
20170052	EGOUTTAGE PROVINCIALE-BASSE DES CHENES PIC 2017-2018	6.554,94	6.554,94	0,00	0,00	6.554,94	0,00

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides	Total des voies et moyens	Recettes - Dépenses
20200017	EGOUTTAGE RUE PROVINCIALE (ancien tronçon gare)	190.000,00	0,00	190.000,00	0,00	190.000,00	0,00
20200027	ISOLATION TOITURE ATELIER	1.500,00	1.500,00	0,00	0,00	1.500,00	0,00
20210017	TROTTOIRS DOMAINE MILITAIRE	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
20210021	PRET ENTENTE FEXHE-SLINS	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	20.000,00	0,00
20210022	UREBA ECOLE DE JUPRELLE	8.183,20	8.183,20	0,00	0,00	8.183,20	0,00
20210039	CAMERAS DE SURVEILLANCE	1.200,00	1.200,00	0,00	0,00	1.200,00	0,00
20220005	TIGE Tronçon n°3	126.360,75	0,00	126.360,75	0,00	126.360,75	0,00
20220010	TROTTOIRS CHAUSSEE BRUNEHAUT par le privé	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
20220024	PPT ECOLE DE JUPRELLE	47.000,00	0,00	47.000,00	0,00	47.000,00	0,00
20220037	ACHAT PARCELLE Pur 2021/001	102.000,00	15.000,00	87.000,00	0,00	102.000,00	0,00
20220048	PRR LANTIN	473.866,00	0,00	184.053,10	289.812,90	473.866,00	0,00
20230001	ENDUISAGES DE VOIRIE	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
20230002	RUE DE HOUTAIN - JOINTS	40.000,00	40.000,00	0,00	0,00	40.000,00	0,00
20230003	RAMPE ACCES ST TRAVAUX	3.500,00	3.500,00	0,00	0,00	3.500,00	0,00
20230005	HALL SPORTIF RENOVATION ENERGETIQUE	999.318,13	0,00	361.841,73	637.476,40	999.318,13	0,00
20230006	INONDATIONS FEXHE-SLINS Etude	45.000,00	15.100,00	0,00	29.900,00	45.000,00	0,00
20230007	RADIATEURS MAISON COMMUNALE	2.000,00	2.000,00	0,00	0,00	2.000,00	0,00
20230008	CONTENEUR BERWINNE	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00	5.000,00	0,00
20230010	LUMINAIRES RESA - LED	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
20230011	PC BELPIC SV POPULATION	3.400,00	3.400,00	0,00	0,00	3.400,00	0,00
20230012	RUE JOSEPH MARTIN réparations	60.000,00	60.000,00	0,00	0,00	60.000,00	0,00
20230013	AIRE DE DISPERSION VOROUX	22.500,00	22.500,00	0,00	0,00	22.500,00	0,00
20230014	HALL OMNISPORTS Conformité incendie	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	10.000,00	0,00
20230015	TROTTOIRS RUE DE HOUTAIN	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	50.000,00	0,00
20230016	FABRIQUE EGLISE VSS Chauffage	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	20.000,00	0,00
	Totaux :	2.382.383,02	283.938,14	1.141.255,58	957.189,30	2.382.383,02	0,00
	Prévision du solde du fonds de réserve au 31/12:			1.327.527,44			

FISCALITE

Maintien de la fiscalité de l'année précédente.

7,5% Impôt des personnes physiques

2300 centimes additionnels au précompte immobilier

DOTATION ZONE DE POLICE

Le montant de la dotation à la zone de Police Basse-Meuse s'élève à 1.146.914,25 € (idem 2022)

PARTICIPATION SERVICE INCENDIE

L'intervention communale dans les frais de fonctionnement de l'Intercommunale Incendie

Liège et Environs s'élève à 242.592,10 €

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

INTERVENTION COMMUNALE : 781.581,36 €

Augmentation de 149.581,36 €

ENSEIGNEMENT

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 comptent **850** élèves inscrits au 1^{er} octobre 2022 pour les 5 implantations.

Répartition : 321 élèves en maternelle et 529 en primaire.

REPARTITION PAR IMPLANTATION SCOLAIRE

<i>Ecole</i>	<i>Total</i>	<i>Maternelles</i>	<i>Primaires</i>
Juprelle	238	83	155
Fexhe-Slins Et Lantin	351	120	231
Slins	231	88	143
Wihogne	30	30	
Totaux	850	321	529

CULTES

Répartition des dotations communales dans les budgets fabriciens de l'année 2023 :

	ordinaire	extraordinaire
FEXHE-SLINS	3.960,20 €	0,00 €
JUPRELLE	4.158,89 €	0,00 €
LANTIN	0,00 €	0,00 €
PAIFVE	0,00 €	0,00 €
SLINS	5.076,08 €	0,00 €
VILLERS-SAINT-SIMEON	0,00 €	20.000,00 €
VOROUX-LEZ-LIERS	3.762,08 €	0,00 €
WIHOGNE	3.639,41 €	0,00 €

Le présent rapport sera communiqué en séance publique du Conseil avant le vote du budget.

4. Finances communales - Budget - Exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le Collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier ;

Vu l'avis favorable du financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE

Par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mesdames GETTINO, VROONEN et Messieurs REMI, YANS, DELOOZ) ;

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2023 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	11.432.578,45	2.098.444,88
Dépenses exercice proprement dit	11.170.309,64	2.393.760,39
Boni / Mali exercice proprement dit	262.268,81	-295.315,51
Recettes exercices antérieurs	1.578.101,73	0,00
Dépenses exercices antérieurs	216.780,95	24.487,24
Prélèvements en recettes	0,00	319.802,75
Prélèvements en dépenses	313.838,43	0,00
Recettes globales	13.010.680,18	2.418.247,63
Dépenses globales	11.700.929,02	2.418.247,63
Boni / Mali global	1.309.751,16	0,00

Art. 2

Budget participatif : non

Huis clos